

Débat sur la numérisation des salles de cinéma à l'Assemblée nationale
Présentation du bilan de la loi du 30 septembre 2010
Intervention d'Eric Garandeau, Président du CNC
6 mars 2012

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Madame la Médiatrice du cinéma,
Chers amis et partenaires du cinéma

Nous vous remercions, Madame la Présidente, de nous permettre par l'organisation de ce débat, de faire ensemble un premier bilan de la loi du 30 septembre 2010, une loi très importante puisqu'elle organise la mutation la plus importante jamais vécue par les salles de cinéma : c'est une véritable révolution non seulement au plan technique mais aussi au plan industriel et culturel.

Je remercie également tout particulièrement Michel Herbillon et Marcel Rogemont, ainsi que les Sénateurs Jean-Pierre Leleux et Serge Lagauche, qui constituent le comité de suivi de cette loi, un comité qui se réunit régulièrement au CNC.

Monsieur Herbillon a évoqué les excellents résultats du cinéma français, et je ne peux m'empêcher en préambule de mentionner à mon tour les performances exceptionnelles que nous enregistrons, et qui sont artistiques autant que statistiques. Les cinq Oscars obtenus par un film français, « THE ARTIST », un film qui a collectionné des dizaines de récompenses à travers le monde, ont été le révélateur, aux yeux du monde, d'un septième art au faite de sa gloire retrouvée, tout comme les 6 millions d'entrées réalisées par le film « INTOUCHABLES » en Allemagne, après les 19 millions de spectateurs réalisés en France, et plus largement les 216 millions de spectateurs réunis dans nos salles en 2011, avec une part de marché de 42% pour le film français - et cela continue en 2012 : 47% de part de marché du film français en janvier 2012, et la semaine écoulée nous voyons des films français qui trustent 4 des 6 premières places (avec INFIDELES, THE ARTIST, LA VERITE SI JE MENS 3 et ZARAFI).

Ce succès qualitatif et quantitatif est à mettre à l'actif de nos créateurs, producteurs, distributeurs et exploitants, mais il témoigne aussi bien sûr de la qualité du modèle français d'organisation et de financement du cinéma, dont le CNC est la clé de voûte. Il suffit en effet de voir à quel point la situation française se distingue de celle des autres pays d'Europe, où le cinéma stagne voire régresse fortement, notamment le cinéma national, ce qui va de pair avec une politique publique souvent très affaiblie.

En réalité ce succès national s'explique par la combinaison réussie d'un encouragement donné à la création des œuvres, à la création et la modernisation des salles, et d'un travail en profondeur sur les publics à tous les niveaux, de l'école primaire aux cinémathèques en passant par les festivals.

Dans ce contexte la numérisation des salles a indéniablement joué un rôle positif dans les résultats bénéfiques de l'an passé, et nous espérons que ce sera aussi le cas en 2012.

Voici un bilan brossé à grands traits.

- Depuis l'adoption de la loi du 30 septembre 2010 relative à l'équipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques, la numérisation du parc de salles s'est fortement accélérée.

- La loi du 30 septembre 2010 était essentielle pour la diffusion des œuvres françaises et européennes. Son adoption, dans un large consensus, a permis de donner l'élan souvent nécessaire aux grandes réformes pour qu'elles puissent prendre leur envol. Le mouvement initié ainsi par le Parlement a entraîné, à travers l'ensemble du territoire, d'autres adhésions à ce grand projet national et de nouveaux soutiens.

- En France, plus des deux tiers des écrans sont aujourd'hui numérisés : fin février 2012 nous sommes même à 71,1% d'écrans numérisés.

La majorité des établissements équipés ont moins de quatre écrans. Si les établissements les plus grands représentent la plus forte proportion de cinémas équipés (plus de 98 % des établissements de 8 écrans et plus sont équipés), les cinémas qui relèvent de la petite exploitation ont eux connu la plus forte croissance par rapport à fin 2010 (+153% en nombre d'écrans numérisés).

Les faits parlent d'eux-mêmes : la France est aujourd'hui au troisième rang mondial, après les Etats-Unis et la Chine pour la numérisation de ses salles. Augmentant de plus de 75 % par rapport à fin 2010, le nombre d'écrans numérisés en France enregistre une croissance supérieure à la moyenne mondiale.

La fréquentation des salles a elle aussi connu une progression en 2011. La petite exploitation a d'ailleurs connu une croissance de près de 10%, très supérieure à la moyenne, montrant ainsi que la politique menée de numérisation des salles permet aux exploitations les plus modestes d'être les premiers bénéficiaires de ces évolutions.

Quel bilan et quelles perspectives pour les interventions financières du CNC ?

- En 2011, le CNC a apporté son soutien à la numérisation de 597 écrans regroupés au sein de 448 établissements pour un montant total de 28,1 M€

Il faut signaler que 82% des établissements aidés sont classés art et essai.

- 2012 est une année décisive pour la numérisation. Le CNC a prévu d'apporter son soutien à la numérisation d'environ 1 200 écrans regroupés au sein de 850 établissements pour un montant qui devrait être légèrement supérieur à 80 M€

- **Autre sujet important : les salles peu actives et les circuits itinérants**, qui jusqu'ici ne pouvaient techniquement pas faire l'objet d'un soutien, représentent environ 380 salles.

Concernant ces circuits itinérants, je souhaite annoncer que le CNC va soutenir, pour chaque circuit, autant de projecteurs numériques que de projecteurs 35 mm utilisés, dans la limite de 4 par circuit.

Notre aide pourra couvrir jusqu'à 90 % des dépenses de numérisation comme pour les salles fixes. Nous souhaitons pour cela que les collectivités soient à nos côtés pour soutenir cette évolution des équipements.

Ce dispositif d'aide aux circuits itinérants sera mis en œuvre dès juillet 2012 si les premiers tests s'avèrent concluants.

Nous devons aussi souligner le rôle essentiel joué par les comités mis en place par la loi.

- Le Comité de concertation, instauré par la loi, a permis de faciliter les négociations entre distributeurs et exploitants pour la diffusion numérique en salles.

- Le Comité de suivi parlementaire a eu un rôle crucial en étant chargé d'évaluer l'application de la loi et de s'assurer qu'elle répond bien aux exigences de diversité culturelle de l'offre cinématographique et d'aménagement culturel du territoire. Je veux saluer à nouveau les membres de ce comité : Michel HERBILLON et Marcel ROGEMONT pour l'Assemblée nationale, et Jean-Pierre LELEUX et Serge LAGAUCHE pour le Sénat. Le Comité s'est réuni à deux reprises : le 5 juillet 2011 et le 13 septembre 2011. Il se réunira à la demande des parlementaires, s'ils l'estiment nécessaire.

- **La numérisation des salles a été significativement accompagnée par les collectivités territoriales.** La totalité des régions, de nombreux départements et villes ont en effet mis en place depuis un an des dispositifs d'aide complémentaires à celui du CNC.

La région Aquitaine a été la première à mettre en place un dispositif d'aide à la numérisation des salles. Elle dispose aujourd'hui du parc cinématographique régional le plus largement numérisé. La Bretagne et l'Île de France sont aussi dans le « peloton de tête ».

Je voudrais surtout souligner le caractère étendu, équitable et redistributif des aides apportées par le CNC : l'ensemble des régions, sans exception, a bénéficié des aides à la numérisation du CNC, et la grande majorité des établissements soutenus se situent dans les zones urbaines de moins de 20 000 habitants.

Cette politique a donc bénéficié en 2011 principalement aux salles de la petite exploitation, situés dans des territoires ruraux et urbains de petite densité.

*

Pour conclure je souhaite insister sur deux questions connexes mais tout aussi fondamentales.

Numériser les salles, toutes les salles, était nécessaire, il fallait le faire vite, et nous sommes en train de gagner le pari. Toutefois **il est tout aussi nécessaire de numériser les œuvres**, notamment celles du patrimoine. **Tout aussi nécessaire est la préservation de la diversité de la programmation des salles.** Le numérique, comme toute technologie, peut apporter le meilleur comme le pire. La multiprogrammation et la multidiffusion notamment, feront l'objet de toutes les attentions et de toute la vigilance du CNC, pour qu'elle s'exerce dans un sens favorable à l'exposition des films dans toute leur diversité, et pour éviter *a contrario* les phénomènes de concentration, d'exclusion, ou les déprogrammations « sauvages ».

Je vous remercie.